AR Prefecture

006-210601365-20231221-2023211207-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

MAIRIE DE SOSPEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

L'AN DEUX VINGT TROIS ET LE VINGT ET UN DECEMBRE A 20H30

Délibération 2023-21-12-07

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire

	Présents	Absents	Donnée	Nom du Mandataire	Commentaires
Christophe BRUNENGO	X	☐	☐		
Eliane ALBIN	X	☐	☐		
Renaud DETOEUF	X	☐	☐		
Martine FERRERO	X	☐	☐		
David BOUSSEAU	X	☐	☐		
Christine COSENTINO	X	☐	☐		
Michel POGGI	X	☐	☐		
Nicole RAYBAUT	X	☐	☐		
Martine CHAVONET	X	☐	☐		
Michel CHAMPOUSSIN	☐	X	X	Martine FERRERO	
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	X	☐	☐		
Laurence GIRAUD	X	☐	☐		
Livia VERET	☐	X	X	Jean-Mario LORENZI	
Véronique TROCH	X	☐	☐		
Nicolas CROO	☐	X	X	Christophe BRUNENGO	
Marianne GERMANO ORFAO	☐	X	X	Nicole RAYBAUT	
Cyril BLANSCHE	X	☐	☐		
Nicolas REY	☐	X	☐		
Lucas CHAREF	X	☐	☐		
Fabienne AVENOSO	X	☐	☐		
Jean-Pierre PEGLION	X	☐	☐		
Thierry GRIMONT	☐	X	☐		
Brigitte SCOTTO LOMASSèSE	X	☐	☐		
Jérôme BERETTI	☐	X	☐		
Christophe DECADI	☐	X	X	Jean-Pierre PEGLION	
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ	☐	X	X	Brigitte SCOTTO LOMMASèSSE	

Secrétaire de Séance : Martine CHAVONET

Objet : Budget 2023 -Décisions Modificative N° 3 (DM3)
Rapporteur : Christophe BRUNENGO

AR Prefecture
006-210601365-20231221-2023211207-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

Monsieur Le Maire, Président, donne la parole à Monsieur Christophe BRUNENGO, rapporteur qui expose au Conseil les modifications suivantes à apporter sur le budget 2023 en section de fonctionnement.

En effet, afin que la Commune puisse effectuer le paiement, avant le 31 décembre 2023, de l'ensemble des dépenses affectées au chapitre 011 (charges à caractère général), il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail et l'explication figure dans le tableau ci-après.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	article	désignation	Crédits ouverts avant DM3	DM 3	Crédits ouverts après DM3
011 Charges à caractère général	6042	Achat de prestations de service	170 000,00	+50 000,00	220 000,00
011 Charges à caractère général	60621	Combustibles	25 000,00	+25 000,00	50 000,00
011 Charges à caractère général	6135	Locations mobilières	13 000,00	+10 000,00	23 000,00
011 Charges à caractère général	61551	Matériel roulant	15 000,00	+5 000,00	20 000,00
011 Charges à caractère général	615221	Entretien et réparations bâtiments publics	40 000,00	+10 000,00	50 000,00
TOTAL				**+100 000,00**	

Le financement de ces opérations est autorisé par redéploiement de crédits prévus sur l'enveloppe de dépenses imprévues en fonctionnement

Chapitre	article	désignation	Crédits ouverts avant DM3	DM3	Crédits ouverts après DM3
022 Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues - Fonctionnement	112 746,00	-100 000,00	12 746,00
TOTAL				**-100 000,00**	

AR Prefecture

006-210601365-20231221-2023211207-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide, :

- d'adopter cette décision modificative n°3 pour le budget principal 2023 ;
- de voter les modifications par chapitre ;

Votes		***Commentaires***	
Pour	*23*		
Contre	*00*		
Abstention	*01*		

Le Maire,

Le secrétaire de séance